



Conditions générales de vente des séjours en chambres d'hôtes

Article 1 – Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 – Formalités de réservation

Après réception de votre demande de réservation, nous vous adressons par courriel ou texto une confirmation (un contrat de réservation) écrite.

Nous vous invitons à confirmer votre réservation par courrier électronique ou texto dans le délai le plus bref et à régler un acompte sous une semaine jours (mais plus rapidement s'il s'agit d'une réservation effectuée avec un moindre délai de prévenance), par chèque ou virement.

Le montant de cet acompte correspond à 30% du montant total du prix du séjour.

A réception de l'acompte, la réservation devient ferme. Ce versement sera encaissé à réception, son montant étant déduit du coût total du séjour lors de votre départ.

Le règlement de l'acompte vaut pour confirmation de votre accord plein et entier avec les présentes conditions générales.

Si l'acompte n'est pas versé dans le délai imparti, la réservation n'est pas confirmée et nous reposerons à la réservation les chambres concernées.

Article 3 – Code de la consommation – droit de rétractation

Une réservation faite en ligne, par téléphone, et/ou par correspondance est un achat à distance. Il s'agit d'un contrat conclu à distance au sens de la définition donnée par le Code de la consommation. Nous sommes soumis aux articles L. 121-17 et suivants du code de la consommation. Cependant, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats des prestations de services d'hébergement.

Article 4 – Annulation du séjour par le client

Toute modification n'est possible qu'après l'accord de « La Danasha » et peut entraîner des frais supplémentaires. Nous vous informons qu'en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour, il sera dû, à titre de clause pénale par le client, une indemnité fixée de la façon suivante :

- si l'annulation intervient plus de 8 semaines avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé dans sa totalité;
- si l'annulation intervient entre 2 semaines et moins de 8 semaines avant la date d'arrivée, l'acompte restera acquis à La Danasha;
- si l'annulation intervient moins de 2 semaines avant la date d'arrivée, l'acompte restera acquis à La Danasha qui en droit de réclamer et de facturer le solde du prix du séjour (conformément au contrat de réservation) si le séjour reste vacant suite à l'annulation.

En cas d'arrivée différée et/ou départ anticipé en cours de séjour : le règlement total de la prestation réservée est dû, quel qu'en soit le motif.

Article 5 – Assurance annulation à charge du client

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

Article 6 – Annulation du séjour par le propriétaire

Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer son client par tout moyen. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées.

Article 7 – Heure d'arrivée

L'arrivée est prévue l'après-midi à partir de 16 heures, et l'accueil possible jusqu'à 19 heures. Une arrivée plus tardive demeure possible, sur un mode autonome (boîte à clés).

En cas de demande particulière ou imprévue, il sera nécessaire de nous contacter par téléphone au 0033 (0)6 07 21 90 51.

Article 8 – Heure de départ

L'heure de départ des chambres est fixée à 11h00 au plus tard.

Article 9 – Règlement du solde de l'hébergement

Le paiement du solde du séjour s'effectuera le jour de votre départ, conformément à votre contrat de réservation, éventuellement complété de frais additionnels relatifs à la fourniture de restauration et de boissons. Nous acceptons les règlements par carte bancaire, espèces et chèques.

Article 10 – Changement de chambres

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 11 – Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés.

Article 12 – Respect et utilisation des lieux

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes de La Danasha, nous demandons le respect de certaines consignes ainsi que des présentes conditions générales de vente. Veuillez ainsi noter les points suivants :

- **Les chambres et le pourtour de la piscine (terrasse) sont non-fumeurs.** Chacune des chambres dispose d'un espace extérieur placé immédiatement devant où il est possible de fumer.
- Le client s'engage à rendre les chambres et tout matériel prêté ou loué pour le confort des hôtes **en parfait état et exempts de dommages à la fin du séjour** et à déclarer systématiquement – et assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable. Les frais de réparation, y compris le temps des interventions nécessaires à la remise en état, seront réglés selon une facturation distincte et sur la base des justificatifs des frais engagés.
- Les clients s'engagent à respecter la délimitation des espaces privés des propriétaires et la consigne concernant la forêt environnante. En effet, celle-ci est une forêt privée appartenant à des tiers, et **où les balades ne sont en aucun cas autorisées**. Le stationnement des clients doit en outre se faire dans la cour de la propriété, et non sur le chemin privé (sauf cas exceptionnel).
- L'attention des hôtes est attirée sur le fait que **les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux. Les enfants doivent toujours être accompagnés par un adulte, y compris autour et dans la piscine.**

- Votre séjour à La Danasha et l'usage de nos équipements et lieux mis à disposition (parking, piscine) **se fait volontairement et à vos propres risques**. La Danasha ne répond pas des cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Article 13 – Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis.

L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.

Article 14 – Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.